



Le lundi 9 mai 2022

Réunion de lancement du Plan de Paysage du PnrFO

L'eau et les rêves – Influence de la présence de l'eau sur le paysage et les formes architecturales

Excusés :

- Monsieur DYON, Maire de Rouilly-Sacey
- Madame HELIOT Couronne, Conseillère Départementale
- Monsieur ROTTNER, Président du Conseil Régional
- Madame CHEVALLIER, Présidente du Parc naturel régional, Maire de Vendeuvre-sur-Barse

Présents :

- Madame BARRET, Présidente de l'association des Amis du Parc
- Madame LAMBLIN, Représentante de l'association CRESPEFO
- Madame LEITZ, Directrice du Syndicat DEPART (SCOT)
- Madame ROGER, Maire de Lusigny-sur-Barse
- Monsieur CAUQUELIN, Architecte en Chef des Bâtiments de France de l'Aube
- Monsieur CHENET, Référent PNRFO de la commune de Vendeuvre-sur-Barse
- Monsieur DOUILLARD, Inspecteur des sites DREAL Grand-Est
- Monsieur HENRI, Maire de Mesnil-Saint-Père
- Monsieur JACQUARD, Président de la Commission Aménagement, Maire de Molins-sur-Aube
- Monsieur JANNY, Adjoint au Maire de Piney
- Monsieur LARGE, Maire de Dienville
- Monsieur ROBLET, Maire de Thennelières

Atelier POLIS :

- Monsieur DROZIERE, Ingénieur paysagiste et urbaniste
- Monsieur LEGER, Paysagiste urbaniste

PNRFO :

- Madame DEBOU, Directrice adjointe
- Madame QUADRADO, Chargée de mission architecture
- Monsieur LECLERCQ, Guide du Parc
- Monsieur ROLAND, Chargé de mission paysage



Présentation de l'équipe :

L'Atelier Polis qui va mener l'étude du Plan de Paysage, s'est entouré d'une équipe pluridisciplinaire afin de mener à bien ce projet. Cette équipe est composée de :

- **Atelier Polis** : Agence de paysage et d'urbanisme, composée de quatre paysagistes, référent du groupement ;
- **Dessin d'Espace** : Agence de paysage ayant déjà une connaissance et une expérience du territoire pour avoir réalisé des aménagements au sein de plusieurs communes du PnrFO (Vendeuvre-sur-Barse et Dienville) ;
- **Solagro** : Organisme spécialisé dans les questions d'énergie et d'agronomie ;
- **Confluence** : Bureau d'études conseil spécialisé dans les questions d'hydrologie et de biodiversité ;
- **Copin des Bois** : Ingénieur paysagiste et illustratrice.

Qu'est-ce qu'un paysage ?

Le terme de paysage est issu de la peinture. La notion s'est étendue au fil des siècles, jusqu'à sa définition actuelle actée par la Convention Européenne du Paysage de Florence en 2000. Cette définition, devenue une référence largement admise par les paysagistes, stipule qu'un paysage est « *Une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le paysage est donc une notion culturelle. S'il n'y a pas d'Homme pour l'observer, alors il n'y a pas de paysage. Cette définition insiste également sur les relations entre l'Homme et son territoire.

Premiers regards

Le PnrFO recouvre un territoire recouvert d'une importante forêt qui se maintient dans le temps. La présence de l'eau s'est fortement renforcée au cours des dernières décennies avec la création des lacs. C'est cependant un territoire aux multiples visages où l'on trouve aussi bien des paysages intimistes de forêts fermées que de vastes plaines céréalières, des prairies humides au vocabulaire parfois bocager et un patrimoine architectural riche et ancien.

Notre approche

La démarche du Plan de Paysage permet de considérer le paysage comme un dénominateur commun, un prisme pour questionner de nombreux sujets et thématiques avec la qualité paysagère comme objectif. Dans ce but, nous avons besoin des acteurs locaux afin de comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et ne pas réaliser un plan d'action hors sol. Le Plan de Paysage a vocation à répondre aux enjeux du territoire.



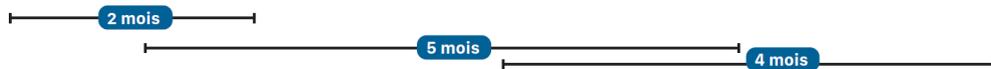
La démarche sera réalisée en trois phases :

- **Phase 1 : Compréhension des paysages** : En parallèle du volet concertation assuré par le Parc, cette première phase vise à s'imprégner du territoire. Cette découverte se fera à la fois par l'étude des diagnostics réalisés dans le cadre de la révision de la charte du Parc et par une présence sur le territoire lors d'une résidence à vélo qui se déroulera les 27 et 28 juin
- **Phase 2 : Stratégie** : Initiée en parallèle de l'étude des paysages, cette phase vise à définir les objectifs de qualité paysagère du Plan de Paysage.
- **Phase 3 : Plans d'actions** : La rédaction du plan d'actions est la dernière phase de la rédaction du Plan de Paysage et se présentera sous forme de fiches actions précises, proposant des orientations d'actions en réponses aux objectifs de qualité paysagères précisés dans la phase 2.

Le Plan de Paysage vise à créer une culture commune, cherchant ensemble la qualité paysagère du territoire. Il mettra également en exergue les actions pilotes à mener en priorité, en prenant en compte leur importance, ainsi que le temps nécessaire et les moyens à mobiliser pour leur mise en place.

Temporalité de l'étude :

Le temps de production nécessaire au bureau d'étude pour ce Plan de Paysage est de huit mois. La première phase se terminera fin juin par la résidence à vélo. Cette résidence consiste en deux jours d'arpentage qui auront lieu les 27 et 28 juin via deux itinéraires : l'un reliant Piney à Brienne-le-Château, le second reliant Lusigny-sur-Barse à Vendevre-sur-Barse. Ces deux jours d'arpentage seront suivis d'un comité de pilotage le 29 juin qui aura pour objet de résumer l'ensemble des ateliers et visites sur site.



PHASE	2022																2023																			
	Mai				juin				juillet				août				septembre				octobre				décembre				janvier							
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4				
Mission 1 Appropriation du diagnostic et des enjeux		L						P																												
Mission 2 Plan d'actions																			T				P													
Mission 3 Réalisation de documents de synthèse																															T					P

Ⓐ Calendrier de l'étude et des réunions

- L Réunion de lancement (COFIL)
- T Comité technique
- P Réunion de présentation (COFIL)



Le temps de production du bureau d'étude se poursuivra jusque mi-janvier, suivi de deux mois destinés à la validation. Il est important de noter que le Plan de Paysage ne s'arrête pas à cette échéance. Il faut par la suite continuer à le faire vivre par la réalisation des actions prévues (aménagement, gestion, animation), mais aussi par la désignation d'un ou deux « référents Plan de Paysage » au sein des communautés de communes ou autre organisme volontaire (communes ...), interlocuteurs privilégiés qui assurent le suivi du Plan de Paysage.

Concertation publique

Temps 1 : Ateliers de lecture du paysage grand public :

Organisés par le Parc, ces ateliers seront l'occasion de questionner les habitants du territoire sur leur rapport au paysage par l'analyse collective de celui-ci au travers d'une balade et d'animations. Les habitants seront amenés à partager leurs sentiments sur le paysage actuel, leurs craintes et leurs aspirations pour son avenir.

Ces ateliers auront lieu :

- Le 18 mai à Dosches
- Le 25 mai à Villehardouin (Val d'Auzon)
- Le 1^{er} juin à Trannes
- Le 8 juin à Vendeuvre-sur-Barse

Temps 2 : Résidence à vélo :

Ce temps de résidence consiste en deux jours d'arpentage collectif selon un parcours défini collectivement. C'est l'occasion de s'immerger sur le territoire et de réaliser photos, dessins et rencontres avec les acteurs et habitants tout au long du parcours.

A l'arrivée, les débuts de soirée sont le moment pour réaliser une synthèse collective des enseignements de la journée et d'enchaîner discussions et débats avec les habitants et acteurs présents. Des boîtes à idée seront déposées au préalable dans les communes traversées pour récolter les avis et remarque des personnes souhaitant participer mais ne pouvant se rendre disponibles ces jours-là.

Il est important de rencontrer physiquement les représentants de communes proactives afin de les rendre acteur du Plan de Paysage.

Deux itinéraires sont prévus les lundi 27 et mardi 28 juin (selon disponibilité de salles pour l'arrivée) :

Départ : Piney – Arrivée : Brienne-le-Château ;

Départ : Lusigny-sur-Barse – Arrivée : Vendeuvre-sur-Barse.



Parcours prévus pour les deux jours de résidence.

Remarques et attentes

Aller mobiliser les Maires :

Il est demandé comment la concertation des maires est prévue, avec une crainte que certains ne soient pas impliqués dans la démarche, que ce soit par manque de connaissance de celle-ci, ou parce que des rencontres physiques ne seraient pas organisées. Il faut aller voir les gens en face pour avoir accès à la réalité du terrain et réaliser un Plan de Paysage ancré sur le territoire.

Liée à ce sujet, la question est soulevée de la prise en compte des particularités des certaines parties du territoire, notamment sur les pourtours du Parc. La proximité de l'agglomération troyenne par exemple implique des problématiques différentes pour ces communes limitrophes et il est craint que ce Plan de Paysage ne soit qu'une contrainte supplémentaire bloquant le développement de la commune.



Plusieurs idées et solutions peuvent répondre à ces craintes :

- Tous les élus intéressés pourront apporter leurs avis et mettre en avant les problématiques auxquelles ils sont confrontés sur leurs communes respectives lors des résidences les 27 et 28 juin ;
- Constituer un groupe dynamique de personnes ressources, composé d'élus, d'habitants, de membres d'organismes intéressés par la démarche. Cela permettra de faire remonter les réponses et réalités du terrain plus rapidement vers les bureaux d'étude et le Parc ;
- Mise en place d'une boîte à idée via boîte mail : toute information ou remarque jugée utile pourra être adressée au Parc via l'adresse mail plan.paysage@pnrfo.org ;
- Une page va être lancée sur le site internet du Parc afin de tenir un fil d'actualités du Plan de Paysage et d'annoncer les événements à venir <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/plan-de-paysage/> ;
- Est avancée également la possibilité de réaliser des réunions regroupant les maires de communes ayant des problématiques similaires afin d'échanger et faire remonter leur situation (peut être des communes aux problématiques similaires dans d'autres PNR, qui ont déjà des solutions à proposer : utilisation du réseau des bénéficiaires des Plans de Paysage).

Un atelier d'identification et de hiérarchisation des actions semble essentiel pour impliquer le plus grand nombre d'acteurs dans la co-construction du projet de territoire. **Le portage politique est essentiel à la réussite de la démarche.** Un travail de communication devrait avoir lieu en ce sens.

Prise en compte dans les documents d'urbanisme :

La question pointée est comment ce Plan de Paysage va s'articuler avec les documents d'urbanisme ? Deux éléments principaux soulevés par cette question auxquels il faudra prêter attention :

- Bien articuler le Plan de paysage avec le SCoT des Territoires de l'Aube ;
- Penser à la possibilité d'intégrer les fiches actions aux PLU. Il serait également intéressant de pointer les communes qui sont actuellement en révision ou rédaction de PLU afin qu'elles puissent intégrer des éléments de ce Plan de Paysage et ainsi ne pas devenir obsolètes dès la finalisation de ce dernier. Le plus souvent, les Plans de Paysage arrivent en amont de la rédaction des PLU et y sont incorporés en annexe.



Implantation des énergies renouvelables :

L'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable (éoliennes, centrales photovoltaïques, ...) est un sujet qui inquiète grandement les habitants et élus du Parc. Le Plan de Paysage devra se saisir de ce sujet et apporter des réponses concernant les possibilités et limites à l'implantation de telles installations. Ce point recoupe celui concernant le périmètre d'extension du Parc où l'implantation d'éoliennes est plus probable que sur le périmètre actuel. La participation de Solagro à ce Plan de Paysage n'est pas anodine et apportera une expertise non négligeable pour traiter ce sujet en toute intelligence.

Financements :

Il est remarqué que les aménagements qui découleront de ce Plan de Paysage auront un coût pour les communes. En plus de proposer des orientations d'aménagement, les fiches actions orienteront les communes vers les organismes pouvant être associés aux actions entreprises et qui pourraient participer au financement de ces projets. Il est à noter également que les actions présentées seront de natures très variées et certaines pourront être très simples et peu coûteuses.

Fiches actions :

Il est difficile de se représenter la nature des fiches actions qui résulteront de ce Plan de Paysage. Polis fournira au PnrFO des exemples de fiches actions réalisées dans le cadre d'autres Plans de Paysages à diffuser en guise d'exemples.

Le réseau Club Plan de Paysage regroupe également sur internet les informations concernant tous les Plans de Paysages de France. Il serait intéressant de rechercher d'autres Plans de Paysages situés sur des territoires présentant des problématiques similaires pour avoir une idée des actions qui peuvent être proposées et un retour d'expérience sur les problématiques rencontrées lors de la mise en place de la démarche : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/un-reseau-pour-agir-le-club-plans-de-paysage-22> .



Prochaines dates importantes :

Ateliers de lecture du paysage organisés par le Parc :

- 18 mai à 14h30 : Dosches
- 25 mai à 14h30 : Croît (Villehardouin – Val d'Auzon)
- 1^{er} juin à 14h30 : Trannes
- 8 juin à 14h30 : Vendeuvre-sur-Barse

Le lieu de rendez-vous pour chaque visite sera communiqué ultérieurement.

Résidence à vélo

27 et 28 juin, précisions à venir selon disponibilités de salles pour accueillir les discussions et débats de fin de journée.

Prochain Comité de Pilotage :

Mercredi 29 juin à 16h à la Maison du Parc

Contacts

- Boîte à idées Plan de Paysage : plan.paysage@pnrfo.org
- Atelier Polis : contact@atelier-polis.com
- Maud Quadrado, chargée de mission architecture et urbanisme : architecture@pnrfo.org
- Antoine Roland, chargé de mission paysage et urbanisme : paysage@pnrfo.org